

RCS : PARIS  
Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1998 B 01457  
Numéro SIREN : 415 280 627  
Nom ou dénomination : VIALIFE

Ce dépôt a été enregistré le 24/10/2022 sous le numéro de dépôt 141650



20221416502022

DATE DEPOT : 24/10/2022

N° DE DEPOT : 141650

N° GESTION : 1998B01457

N° SIREN : 415280627

DENOMINATION : VIALIFE

ADRESSE : 7 IMP MARIE BLANCHE 75018 PARIS

MILLESIME : 2022

Greffe du tribunal  
de commerce de Paris  
Comptes annuels déposés le :  
  
04 NOV. 2022  
Sous le N° : 14650

~~ORIGINAL~~

**VIALIFE SA**

**Rapport du Commissaire aux Comptes sur les  
Comptes Annuels**

**Exercice clos le 31 mars 2022**



Société de Commissariat aux comptes (Compagnie Régionale de Paris) SARL au capital de 2.000 euros – RCS  
de Paris 8484 182 969 - Siret : 484 182 969 00028  
Siège social : 32, rue de Londres – 75009 PARIS  
Tél : 01.53.20.84.94 – Fax : 01.53.20.84.95

# **VIALIFE SA**

**Siège Social : 7, impasse Marie Blanche 75018 Paris**  
**Société par Actions au capital de 228 000 euros**  
**R.C.S. PARIS 415 280 627**

## **Rapport du Commissaire aux Comptes sur les Comptes Annuels**

**Comptes Annuels – Exercice clos le 31 mars 2022**

VIALIFE SA

Comptes Annuels  
Exercice clos le

31 mars 2022

## Rapport du Commissaire aux Comptes sur les Comptes Annuels

Aux actionnaires,

### Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la SA VIALIFE relatifs à l'exercice clos le 31/03/2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la SA VIALIFE à la fin de cet exercice.

### Fondement de l'opinion

#### *Référentiel d'audit*

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

#### *Indépendance*

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1<sup>er</sup> avril 2022 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

### Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points suivants exposés dans l'annexe :

- « Faits caractéristiques » : présentation du redressement fiscal

**VIALIFE SA**

*Comptes Annuels*

*Exercice clos le*

*31 mars 2022*

### **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur :

- le caractère approprié des principes comptables appliqués ;
- le caractère raisonnable des estimations significatives retenues, notamment pour l'évaluation des produits en-cours et des produits constatés d'avance : conformité des revenus avec les temps passés sur l'exercice ;
- la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

### **Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires**

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

En application de la loi nous vous signalons que :

- les informations relatives aux résultats des cinq derniers exercices prévues à l'article R.225-102 du code de commerce sont mentionnées de façon incomplète dans le rapport de gestion. En conséquence, nous ne pouvons attester de leur sincérité et de leur concordance avec les comptes annuels.
- les informations relatives aux délais de paiement prévues à l'article D.441-4 du code de commerce sont mentionnées de façon incomplète dans le rapport de gestion. En conséquence, nous ne pouvons attester de leur sincérité et de leur concordance avec les comptes annuels.

VIALIFE SA

Comptes Annuels  
Exercice clos le

31 mars 2022

## **Rapport sur le gouvernement d'entreprise**

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L.225-37-4 du code de commerce.

### **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la SA VIALIFE à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

### **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut

**VIALIFE SA**  
*Comptes Annuels*  
*Exercice clos le*  
*31 mars 2022*

impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

*Fait à Paris, le 02 septembre 2022*

Le Commissaire aux Comptes

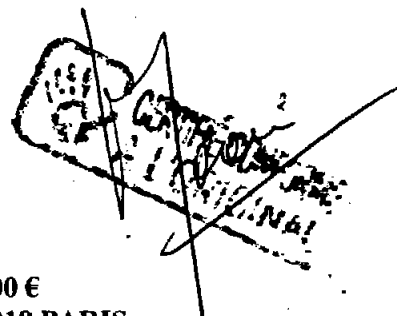
**F2P AUDIT &  
CONSEIL**

---



**FABIENNE PICARD**

---



**Société Anonyme au capital de 228 000 €**  
**Siège Social : 7 Impasse Marie-Blanche - 75018 PARIS**  
**RCS PARIS B 415 280 627**

**Rapport du Conseil d'Administration sur les opérations**  
**de l'exercice clos le 31 mars 2022**

Chers Actionnaires,

Nous avons l'honneur de vous présenter, conformément aux textes légaux et réglementaires, notre rapport sur les opérations de l'exercice clos le 31 mars 2022, ainsi que sur les comptes annuels dudit exercice soumis aujourd'hui à votre approbation.

**I Activité de la société**

L'exercice qui vient de s'achever enregistre un chiffre d'affaires internet, net des commissions éditeurs, de 4 308 K€ comparé à un montant de 5 134 K€ l'an passé, recouvrant ainsi le niveau de revenus avant le COVID.

Notons que l'abonnement à durée libre (ADL), après avoir amorcé une hausse de +45.6% l'an dernier, il enregistre un nouveau un bond de +17% de ses ventes au 31/03/2022, tendance qui devrait de confirmer sur le prochain exercice.

**Au final, les produits d'exploitation totalisent un montant de 4 585 K€ contre 5 623 K€ l'an dernier.**

Parallèlement, les charges d'exploitation sur l'exercice 21/22 s'élèvent à 4 612 K€ contre 4 870 K€ sur l'exercice précédent soit une variation de - 258 K€ (-5.3 %), montrant ainsi la bonne maîtrise des charges d'exploitation.

Voici l'évolution des postes de charges :

Achat et charges externes :	-288 K€ -8.9 %
Impôt et taxes :	+1.1 K€ +2 %
Masse salariales chargée :	+105.4 K€ +8 %
Autres Charges :	NS
Dotations amortissements :	-38.2 K€ -20.6%
Dotations sur actif circulant :	-38.3 Ke -64 %.

# ***vial*LIFE**

## Evolutions des charges promotionnelles et salariales :

- **Charges promotionnelles du site [www.viapresse.com](http://www.viapresse.com) et sites partenaires : 1 324 K€ VS 1 669 K€ l'an dernier soit -21% :**

Ces charges variables, qui évoluent principalement en fonction des revenus, se montent à 1 324 K€ à la fin de cet exercice contre 1 669 K€ l'an passé soit une baisse de 345 K€ (-21 %).

- **Les charges salariales : 1 433 K€ +7.9 %**

La masse salariale représente un montant de 1 433 K€ sur cet exercice contre 1 328 K€ l'an dernier soit une hausse des dépenses du personnel de 105 K€ (+7.9%).

Ce poste a représenté 31.8 % du chiffre d'affaires au 31/03/2022 contre 24.8% l'an dernier.

- **Autres charges : NS**

- **Les frais d'environnement (FEI) s'élèvent à 357 K€ au 31/03/2022 vs 331 K€ l'an dernier soit +8% (+26 K€) :** Ces frais qui correspondent aux locaux et aux frais informatiques hors salaires.

Cette hausse provient uniquement des frais de location immobiliers car l'an dernier nous avons bénéficié, de la part des bailleurs, d'une remise sur loyers suite au COVID. A cela s'ajoute des frais de fonctionnements qui avaient été moins importants durant cette même période (EDF, et entretien).

- **Variations entre les deux exercices des charges sur les différents services supports de l'entreprise :** Le total des charges des services, hors FEI, se sont élevés à 2 452 K€ contre 2 535 K€ l'an dernier soit une baisse de 83 K€.

- **Service Ventes au numéros et numérisation :** 15.6 K€ au 31/03/2022 vs 14.7 K€ l'an dernier soit une variation de +1 K€.
- **Service Marketing :** 444 K€ au 31/03/2022 vs 465 K€ l'an dernier soit une variation de -21 K€. Soit +11 K€ sur les salaires et -31 K€ sur les outils de pilotage Marketing.
- **Service Informatique :** 491 K€ au 31/03/2022 vs 539 K€ l'an dernier soit une variation de -48 K€. Soit -98 K€ sur les salaires suite à la création du département Vialife Digital et +48 K€ de prestations externes SSII.
- **Service Full et Clients :** 425 K€ au 31/03/2022 vs 451 K€ soit une variation de -25 K€. Soit +31 K€ suite au recrutement de 2 personnes au SAV à PARIS et -55 K€ sur les prestations fournies par MéliMailo International.

# **vialIFE**

- **Services Commerciaux** : 344 K€ au 31/03/2022 vs 309 K€ l'an dernier soit une variation de +34 K€. Soit salaires +25 K€, reprise de la prospection +22 K€, recul des dépenses de VDI -17 K€, autres +7 K€.
- **Services Vialife Digital** : 195 K€ au 31/03/2022 vs 2 K€ l'an dernier soit une variation de +192 K€. Soit salaires +178 K€ création d'une équipe de 3 informaticiens, salons et communication +8 K€, et notes de frais +4 K€.
- **Service Administratif** : 704 K€ au 31/03/2022 vs 672 K€ l'an dernier soit une variation de +32 K€. Soit -35 K€ salaires (2 mois en moins), missions et déplacements +6 K€, prestations +11 K€, honoraires et assurances -39 K€, autres frais +16 K€.

Enfin, les investissements de l'année en cours et des années passées font ressortir une dotation aux amortissements de 147 K€ contre 185 K€ l'année précédente (-20.5%). Ces dotations ont fortement reculé car nous sommes au terme de l'amortissement sur l'investissement, entrepris depuis plus de cinq ans, sur la refonte de notre Système d'information en Front Office et Back Office.

Ainsi, l'EBIT clôture à l'équilibre au 31/03/2022 à **-28 K€** contre **752 K€** l'an passé.

Pour rappel, nous avons passé une provision sur l'actif circulant de 59.5 K€, l'an dernier. Cette année nous avons provisionné un risque supplémentaire de 15.5 K€ sur nos clients au 31/03/2022, et une provision sur nos clients B to B de 5.7 K€.

- **Le résultat financier, ressort à -6.8 K€ au 31/03/2022, alors qu'il se montait à +24 K€ l'an dernier.**

Ce solde négatif résulte seulement des intérêts déboursés par la société dans le cadre du remboursement de ses emprunts pour un montant de -13.7 K€ et de dividendes pour 6.5 K€ provenant de sa participation dans la société MéliMailo International.

- **Le résultat exceptionnel ressort à -247 K€.**

Ce résultat exceptionnel de -247 K€ provient d'un redressement fiscal sur le crédit d'impôt recherche que sa filiale WOBOOK avait supporté les années précédentes et sur laquelle VIALIFE a procédé à une TUP (transmission universelle de Patrimoine) l'an dernier.

## **II Crédit d'impôt Innovation :**

VIALIFE a déposé auprès des Direction Générale des Finances Publiques et du ministère de la recherche un dossier de crédit d'impôt innovation pour l'année 2021. Ce crédit d'impôt représente un montant 80 K€.

# VIALIFE

## III Tableau des Echéances des dettes fournisseurs et créances Clients :

VIALIFE 21/22	Solde non échu	>1j et <30J	>31j et <45j	>45j et <60j	>60j	TOTAL
Fournisseurs	229 085 €	241 861 €	584 136 €	255 862 €	346 474 €	1 657 419 €
Clients	23 746 €	117 520 €	21 652 €	42 598 €	335 813 €	541 329 €

## IV Tableau des Flux de trésorerie :

TAB. DES FLUX DE TRÉSORERIE A PARTIR DU RESULTAT NET	2019/2020	2020/2021	2021/2022
<b>Flux de trésorerie liés à l'activité</b>			
Résultat net	364	653	-200
<i>Elimination des éléments sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité :</i>			
+ / - Amortissements, dépréciations et provisions (1)	109	-87	168
- Plus-values de cession, nettes d'impôt	2	0	0
Moins : variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité	-523	-574	61
<b>Flux net de trésorerie généré par l'activité</b>	<b>995</b>	<b>1 139</b>	<b>-93</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement</b>			
Cessions d'immobilisations	28		22
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	1 012	40	54
Acquisitions d'immobilisations Financière			
Autres immobilisations financières		0	
Autres Participations			
Variation des créances rattachées à des participations			
Réduction d'immobilisations financières			
Variation des dettes et créances sur immobilisations			
<b>Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement</b>	<b>-984</b>	<b>-40</b>	<b>-32</b>
<b>Free Cash Flow</b>	<b>10</b>	<b>1 099</b>	<b>-125</b>
<b>Flux net de trésorerie liés aux opérations de financement</b>			
Dividendes versés	-298	-297	-645
Incidence des variations du capital			
Emissions d'emprunts	851	2	1
Remboursements d'emprunts	-185	-214	-157
Financement Filiales			
Créances rattachées de participation			
Créances rattachées de participation			
Dépôts et cautionnement			
Subventions d'investissements reçus			
<b>Flux net de trésorerie liés aux opérations de financement</b>	<b>368,3</b>	<b>-509,9</b>	<b>-801,8</b>
<b>Variation de trésorerie</b>	<b>378</b>	<b>589</b>	<b>-925</b>
Trésorerie d'ouverture	1 095	1 473	2 062
Trésorerie de clôture	1 473	2 062	1 137
(1) A l'exclusion des dépréciations, provisions sur actif circulant	378	589	-925

Au 31/03/2022 la trésorerie nette de clôture se monte à 1 137 K€ contre 2 062 K€ au 31/03/2021.

Au 31 mars 2022, trésorerie nette de VIALIFE reste positive à 1 137 K€, soit 25 % du chiffre d'affaires réalisé.

# ***vialife***

## **V TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES**

<b>VIALIFE</b>		
<b>TABLEAU DE VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES</b>		
<b>Capitaux propres au 31/03/2021</b>		<b>1 196 292 €</b>
Résultat net ( avril à mars 2022)		-200 125 €
Dividendes distribués		-645 353 €
Achats / Ventes actions propres		
Augmentation de capital		
Autres variations		
Emission de titres		
Rémunération des titres		
<b>Capitaux propres au 31/03/2022</b>		<b>350 815 €</b>

La variation des capitaux propres au 31/03/2022 a été impactée uniquement par le résultat net dégagé sur la période du 2021/2022 soit une perte de 200 125 € et un versement de dividendes de 645 353 €. Au final les capitaux propres se montent à 350 815 € au 31/03/2022 contre 1 196 292 € un an plus tôt.

### **Bilan sur les résultats au 31 mars 2022 :**

Le résultat après impôt de l'exercice ressort à **-200 K€** au 31 mars 2022 contre **+653 K€** au 31 mars 2021. Comme nous l'avons vu ce résultat a été impacté principalement par un élément exceptionnel, un redressement fiscal, de **-247 K€**. A noter que cette année la société n'a pas bénéficié de déficits antérieurs reportables.

# VIALIFE

## VI Perspectives d'avenir

La société VIALIFE devrait recouvrer d'une croissance de ses revenus 2022/2023 en capitalisant sur l'apport de nouveaux clients et partenaires. La société devrait aussi capitaliser sur le développement commercial de son département VIALIFE DIGITAL permettant aux éditeurs de relever les défis du digital dans es prochaines années.

Cette stratégie repose principalement sur les axes suivants :

- Développer les Partenariats On Line. De nouveaux contrats devraient prochainement être signés,
- Conquérir de nouveaux clients au niveau du B to B à travers les collectivités et grands comptes sans oublier les partenaires CSE qui devraient voir leurs revenus croître,
- Continuer de développer l'offre ADL et ainsi les ventes aussi bien sur les différents sites qu'avec le développement d'un site ADL dédiés aux VDI.
- Cette année verra la commercialisation d'une nouvelle activité de prestations digital dédiés aux éditeurs de presse sous le nom de VIALIFE DIGITAL,
- Poursuivre le développement, momentanément interrompu suite à une migration informatique, de l'offre de coupons issus de partenaires (bundle) qui devraient permettre de générer de nouveaux revenus,
- Poursuivre le développement du catalogue des offres abonnements support papier et numérique, permettant d'améliorer nos offres auprès de l'ensemble de nos clients,
- Enfin, améliorer la relation client sur Viapresse.com en travaillant notre base clients afin de mieux fidéliser ces derniers autour de la marque VIAPRESSE via un programme de fidélité.

### ➤ Tableau récapitulatif des résultats des derniers exercices :

Ke	19/2020	VAR%	20/2021	VAR%	21/2022	VAR%
<b>Resultat d'exploitation</b>	373	-5%	752	102%	-28	-104%
<b>Resultat exceptionnel</b>	3	-140%	-0,2	-108%	-247,0	NS
<b>RN l'exercice</b>	364	-20%	653	79%	-200	-131%

# **vIALIFE**

reconduction pour une durée équivalente sauf dénonciation par l'une des Parties par lettre recommandée à tout moment en respectant un préavis de 3 mois. La charge générée est de 30 565 €.

- **Le 23 août 2021, le Conseil d'Administration de VIALIFE** a autorisé la conclusion de deux conventions réglementées dont l'objet est la fourniture d'une prestation d'assistance en matière de Graphisme. La première convention est conclue du 25 août 2021 au 21 septembre 2022. Elle a généré une charge de 3 809 €. La seconde convention est conclue du 09 septembre 2021 au 11 octobre 2022. Elle a généré une charge de 8 720 €, soit un total de 12 529 € pour les deux conventions.
  
- **Le 15 septembre 2021, le Conseil d'Administration de VIALIFE** a autorisé la convention réglementée de prestation d'assistance commerciale ayant pour objet le développement sur le plan commercial de VIALIFE. Cette convention de prestation commerciale a pris effet à compter du 21 septembre 2022 et elle sera renouvelée par tacite reconduction pour une durée équivalente sauf dénonciation par l'une des Parties par lettre recommandée à tout moment en respectant un préavis de 3 mois. La charge générée est de 44 420 €.

La société n'a pas fait appel au travail intérimaire ;

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé prennent en charge de dépenses non déductibles pour un montant de 3 576 Euros.

Versement d'un dividende de 645 353 € sur l'exercice clos au 31/03/2022, au titre de l'exercice clôturé le 31/03/2021.

L'identité des associés détenant plus du vingtième, du dixième, du tiers ou de la moitié du capital social sont les suivants au 31 mars 2022 :

Monsieur Vincent MAREINE détient, directement ou indirectement, plus de 50 % du capital social.

Monsieur Maxime BONIN détient directement plus de 30% du capital social.

Conformément à l'article L. 441-6-1 du Code de commerce issu de la loi du 4 août 2008, nous vous indiquons ci-après le solde des dettes à l'égard des fournisseurs par date d'échéance à la clôture du dernier exercice.

Le poste "Dettes fournisseurs et comptes rattachés" totalise 2 220 K€ et inclut un montant de 562.3 K€ correspondant au solde du compte "Fournisseurs, factures non parvenues".

**a) Evénements importants intervenus depuis la clôture de l'exercice le 31/03/2022:**

## **VIII Filiale et Prise de Participation au 31/03/2021**

La société VIALIFE a toujours une prise de participation à hauteur de 30% dans le capital social de la société Mélimailo International dont le siège social est à Dakar (Sénégal).

## **IX Informations Diverses : Conventions réglementées :**

Conformément à la législation, nous vous indiquons par ailleurs que :

- **Le 17 juillet 2020, le Conseil d'Administration de VIALIFE** a autorisé une convention de prestation commerciale entre les sociétés VIALIFE et HOLDING VINCENT MAREINE. Cette convention avait pour objet la fourniture d'une prestation d'assistance commerciale par la Holding Vincent MAREINE à l'égard de la société VIALIFE. Cette convention qui a pris effet à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2020, a été résilié le 19 octobre 2021. Cette prestation commerciale a généré une charge de 70 954 €.
  
- **Le 25 août 2020, le Conseil d'Administration de VIALIFE** a autorisé une convention de prestation d'assistance dans la communication et le graphisme. Cette convention avait pris effet le 1<sup>er</sup> septembre 2020 et a été résiliée le 30 juillet 2021 Cette prestation commerciale a généré une charge de 8 444 €.
  
- **Le 22 septembre 2020, le Conseil d'Administration de VIALIFE** avait autorisé la conclusion d'une convention informatique entre les sociétés VIALIFE et HOLDING VINCENT MAREINE. Cette convention avait pour objet la fourniture d'une assistance informatique par la Holding Vincent MAREINE à l'égard de la société VIALIFE. Cette convention de prestation informatique avait pris effet à compter du 5 octobre 2020 et s'est terminée le 24 février 2021. Cette prestation informatique a généré une charge de 5 666 €.
  
- **Le 24 août 2021, le Conseil d'Administration de VIALIFE** a autorisé la conclusion d'une convention informatique en matière de maintien et de développement d'applications mobiles par la Holding Vincent Mareine à l'égard de la société VIALIFE. Cette convention de prestation informatique a pris effet à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2021 et elle sera renouvelée par tacite

# vialIFE

## ➤ Tableau récapitulatif des dividendes des derniers exercices :

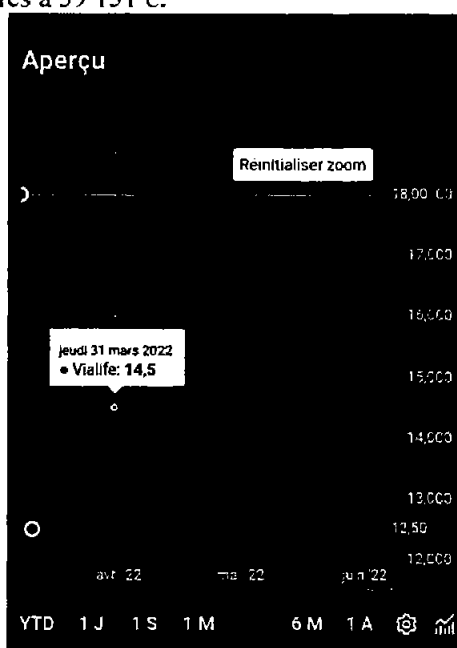
### Tableau récapitulatif des dividendes :

Conformément aux dispositions de l'article 243bis du code des impôts, nous vous rappelons que les sommes distribuées au titre de dividendes, pour les trois exercices précédents ont été les suivants :

Au titre de l'exercice clôt	31/03/2020	31/03/2021	31/03/2022
Capital Social	228 000 €	228 000 €	228 000 €
RESULTAT NET	364 019 €	652 636 €	- 200 125 €
Nbre d'actions ordinaires existantes	400 000	400 000	400 000
Nbre d'actions ordinaires existantes rémunérées	395 922	395 922	395 922
Résultat distribué	296 642 €	645 353 €	- €
Dividende / action	0,75 €	1,63 €	0,00 €

## ➤ Actions auto détenues par VIALIFE : 4 078 titres.

Le nombre d'actions auto détenues par VIALIFE est de 4078 titres. Ce nombre n'a pas varié entre le 31/03/2021 et le 31/03/2022. Au 31/03/2022 le cours de bourse du titre était de 14.5 euros valorisant les titres à 59 131 €.



# **vialIFE**

Il n'y a pas d'événement intervenus depuis la clôture de l'exercice le 31/03/2022.

## **b) Autres mandats des administrateurs**

**Monsieur Maxime BONIN**, administrateur de la société VIALIFE, est également Président de la société AFRICA VIVRE dont le siège social est à PARIS

**Monsieur Vincent MAREINE**, administrateur de la société VIALIFE, est également Président de la HOLDING VINCENT MAREINE.

## **c) Situation des mandats des administrateurs et des fonctions des commissaires aux comptes.**

Les mandats de Messieurs, Etienne MAREINE et Cyril ZIMMERMANN prendront fin à l'issue de l'Assemblée Générale qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 mars 2023.

## **d) Proposition faite à l'Assemblée relative à l'affectation des résultats de l'exercice clos le 31 mars 2022**

L'assemblée générale décidera, sur proposition du Conseil d'Administration, d'affecter le résultat déficitaire de 200 125 € pour l'exercice du 1<sup>er</sup> avril 2021 au 31 mars 2022, sur le compte « report à nouveau » :

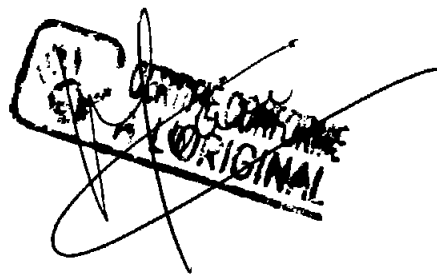
- Le compte « report à nouveau » présentera un solde créditeur de 100 015 € (300 140 € - 200 125 €)
  - Le compte « réserve légale » présente un solde créditeur de 22 800 €
  - Capital : 228 000 €
- Le montant des capitaux propres se montera à 350 815 €**

## **Conclusion**

En conclusion, nous vous demandons de bien vouloir :

- Approuver les comptes de l'exercice tels qu'ils vous sont présentés dans le bilan, le compte de résultat et l'annexe ;
- Donner quitus aux administrateurs pour l'exécution de leur mandat au cours de l'exercice écoulé ;
- Approuver les conventions réglementées ;
- Voter les différentes résolutions qui vous sont proposées en conformité à l'ordre du jour de la présente assemblée.

**Le Conseil d'Administration**



## SA VIALIFE

Presse en ligne

7 Impasse Marie Blanche

75018 PARIS 18

## ÉTATS FINANCIERS

31 mars 2022

Exercice du 01/04/2021 au 31/03/2022

**Laval**

laval@crowe-cifralex.fr

**Le Mans**

lemans@crowe-cifralex.fr

**Nantes**

nantes@crowe-cifralex.fr

**Paris**

paris@crowe-cifralex.fr

● **Compte rendu de travaux de l'expert-comptable**

Dans le cadre de la mission de Présentation des comptes annuels de l'entité :

**SA VIALIFE**  
**Pour l'exercice du 01/04/2021 au 31/03/2022**

et conformément à nos accords, nous avons effectué les diligences prévues par les normes de Présentation définies par l'Ordre des Experts Comptables.

Les comptes annuels ci-joints, paginés conformément au sommaire figurant en tête du présent document, se caractérisent par les données suivantes :

<b>Total du bilan :</b>	<b>4 560 808 euros</b>
<b>Chiffre d'affaires :</b>	<b>4 508 897 euros</b>
<b>Résultat net comptable :</b>	<b>-200 125 euros</b>

Fait à LAVAL, le 02/09/2022

Pour CIFRALEX

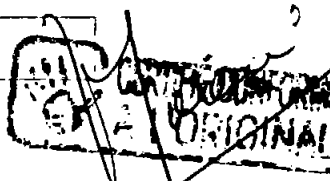
**Antoine**  
**BUTROT** Signature numérique  
de Antoine BUTROT  
Date : 2022.09.02  
16:44:55 +02'00'

**Antoine BUTROT**  
Expert Comptable Diplômé  
Associé

# COMPTES ANNUELS

## ● Bilan Actif

		31/03/2022			31/03/2021
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
Capital souscrit non appelé (I)					
ACTIF IMMOBILISE	<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>				
	Frais d'établissement				
	Frais de développement				
	Concessions brevets droits similaires	207 321	202 126	5 195	10 798
	Fonds commercial (1)	20 810		20 810	20 810
	Autres immobilisations incorporelles	1 481 654	1 390 865	90 789	81 000
	Avances et acomptes				
	<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>				
	Terrains	501 894		501 894	501 894
	Constructions	1 317 734	301 107	1 016 627	1 084 373
	Installations techniques, mat. et outillage indus.				
	Autres immobilisations corporelles	589 610	504 057	85 553	114 841
	Immobilisations en cours				
	Avances et acomptes				
	<b>IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)</b>				
	Participations évaluées selon mise en équival.				
Autres participations	18 755	18 268	487	487	
Créances rattachées à des participations				22 108	
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières	23 673		23 673	23 712	
<b>TOTAL (II)</b>	<b>4 161 451</b>	<b>2 416 423</b>	<b>1 745 028</b>	<b>1 860 023</b>	
ACTIF CIRCULANT	<b>STOCKS ET EN-COURS</b>				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes				
	<b>CREANCES (3)</b>				
	Créances clients et comptes rattachés	561 259	105 655	455 604	411 781
	Autres créances	626 688		626 688	512 555
Capital souscrit appelé, non versé					
<b>VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT</b>	60 916		60 916	60 916	
<b>DISPONIBILITES</b>	1 524 167		1 524 167	2 121 566	
COMPTES DE REGULARISATION	Charges constatées d'avance	148 405		148 405	110 353
	<b>TOTAL (III)</b>	<b>2 921 434</b>	<b>105 655</b>	<b>2 815 780</b>	<b>3 217 171</b>
	Frais d'émission d'emprunt à étaier (IV)				
Primes de remboursement des obligations (V)					
Ecart de conversion actif (VI)					
<b>TOTAL ACTIF (I à VI)</b>	<b>7 082 886</b>	<b>2 522 078</b>	<b>4 560 808</b>	<b>5 077 194</b>	
(1) dont droit au bail			7 500	7 500	
(2) dont immobilisations financières à moins d'un an					
(3) dont créances à plus d'un an					



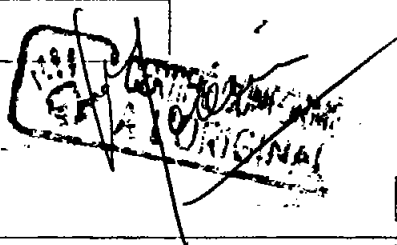
## ● Bilan Passif

		31/03/2022	31/03/2021
Capitaux Propres	Capital social ou individuel	228 000	228 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport ...		
	Ecart de réévaluation		
	<b>RESERVES</b>		
	Réserve légale	22 800	22 800
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves		
	Report à nouveau	300 140	292 857
	<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>(200 125)</b>	<b>652 636</b>
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
<b>Total des capitaux propres</b>		<b>350 815</b>	<b>1 196 292</b>
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
<b>Total des autres fonds propres</b>			
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
<b>Total des provisions</b>			
DETTES (1)	<b>DETTES FINANCIERES</b>		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)	1 510 439	1 339 333
	Emprunts et dettes financières divers	2 850	1 500
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	<b>DETTES D'EXPLOITATION</b>		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 219 773	2 242 699
	Dettes fiscales et sociales	475 925	295 232
	<b>DETTES DIVERSES</b>		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	1 006	2 138
	Produits constatés d'avance (1)		
<b>Total des dettes</b>		<b>4 209 993</b>	<b>3 880 902</b>
Ecart de conversion passif			
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>4 560 808</b>	<b>5 077 194</b>
Résultat de l'exercice exprimé en centimes		(200 125,00)	652 635,85
(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		3 306 269	2 818 658
(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		448 196	120 113



## ● Compte de résultat

				31/03/2022	31/03/2021
		France	Exportation	12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises				
	Production vendue (Biens)				
	Production vendue (Services et Travaux)	4 508 897		4 508 897	5 359 080
	<b>Montant net du chiffre d'affaires</b>	<b>4 508 897</b>		<b>4 508 897</b>	<b>5 359 080</b>
	Production stockée				
	Production immobilisée				
	Subventions d'exploitation			33 333	18 000
	Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges				185 911
	Autres produits			42 372	59 692
	<b>Total des produits d'exploitation (1)</b>				<b>4 584 602</b>
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises				
	Variation de stock				
	Achats de matières et autres approvisionnements				
	Variation de stock				
	Autres achats et charges externes			2 960 965	3 248 903
	Impôts, taxes et versements assimilés			48 987	47 868
	Salaires et traitements			1 032 166	959 791
	Charges sociales du personnel			401 016	367 953
	Cotisations personnelles de l'exploitant				
	Dotations aux amortissements :				
	- sur immobilisations			146 651	184 892
	- charges d'exploitation à répartir				
	Dotations aux dépréciations :				
	- sur immobilisations				
- sur actif circulant			21 163	59 492	
Dotations aux provisions					
Autres charges			1 520	1 365	
<b>Total des charges d'exploitation (2)</b>				<b>4 612 468</b>	<b>4 870 264</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>				<b>(27 866)</b>	<b>752 418</b>



## ● Compte de résultat

		31/03/2022	31/03/2021
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>(27 868)</b>	<b>752 418</b>
<b>Opéra. comm.</b>	Bénéfice attribué ou perte transférée		
	Perte supportée ou bénéfice transféré		
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>	De participations (3)	6 536	
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé (3)		39 386
	Autres intérêts et produits assimilés (3)	253	
	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		363
	Différences positives de change	432	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	<b>Total des produits financiers</b>	<b>7 220</b>	<b>39 749</b>
<b>CHARGES FINANCIÈRES</b>	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		15 781
	Intérêts et charges assimilées (4)	13 969	35
	Différences négatives de change		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	<b>Total des charges financières</b>	<b>13 969</b>	<b>15 816</b>
<b>RESULTAT FINANCIER</b>		<b>(6 749)</b>	<b>23 933</b>
<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS</b>		<b>(34 614)</b>	<b>776 352</b>
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>	Sur opérations de gestion		
	Sur opérations en capital		
	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		145 824
<b>Total des produits exceptionnels</b>		<b>145 824</b>	
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	Sur opérations de gestion	247 011	146 049
	Sur opérations en capital		
	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	<b>Total des charges exceptionnelles</b>	<b>247 011</b>	<b>146 049</b>
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>		<b>(247 011)</b>	<b>(225)</b>
PARTICIPATION DES SALAIRES			
IMPOTS SUR LES BÉNÉFICES		(81 500)	123 491
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>		<b>4 591 823</b>	<b>5 808 256</b>
<b>TOTAL DES CHARGES</b>		<b>4 791 948</b>	<b>5 155 820</b>
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>		<b>(200 125)</b>	<b>652 636</b>
(1) dont produits afférents à des exercices antérieurs			
(2) dont charges afférentes à des exercices antérieurs			
(3) dont produits concernant les entreprises liées			
(4) dont intérêts concernant les entreprises liées			

## ● Faits caractéristiques

La société WOBOOK a été absorbée par voie de TUP le 08 novembre 2020 avec une reprise des droits et obligations attachés à cette entité, notamment la mise en recouvrement du rappel d'impôt des années 2010 et 2011 de 246 901 € notifiée le 20 octobre 2020 par le SIE de Lille.

La mise en recouvrement de cet impôt comprend un rappel d'impôt sur les sociétés de 199 464 € comptabilisé, par dérogation aux recommandations de l'ANC, dans le résultat exceptionnel et non sous la rubrique impôt sur les sociétés, de manière à identifier dans les comptes annuels de la société VIALIFE l'impact de cet événement significatif sur le résultat de l'exercice.

## • Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels de l'exercice ont été établis conformément au règlement de l'ANC n°2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général (PCG), modifié et complété depuis son homologation par des règlements ultérieurs.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

L'exercice considéré débute le 01/04/2021 et finit le 31/03/2022.  
Il a une durée de 12 mois.

### Immobilisations incorporelles

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition.  
Les amortissements pour dépréciation sont calculés en fonction de la durée probable d'utilisation, suivant le mode linéaire :

- Logiciels, licences	1 à 5 ans
- Dépenses de front office	5 ans
- Dépenses de back office	5 ans
- Dépenses d'application	5 ans

### Fonds commercial

Le fonds commercial ayant une durée d'utilisation non limitée, il n'est pas amortissable. L'entreprise a réalisé au cours de l'exercice un test de dépréciation pour s'assurer que la valeur actuelle était supérieure à sa valeur nette comptable, étant précisé que la valeur actuelle résulte de la valeur la plus élevée entre la valeur vénale et la valeur d'usage.

### Immobilisations corporelles

#### Modes et méthodes d'évaluation

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

#### Méthodes de calcul des amortissements

Le mode d'amortissement linéaire est considéré comme le plus proche, dans les conditions techniques actuelles, de l'amortissement économique réel.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant la durée de vie prévue.

Les principales durées sont les suivantes :

. Constructions	15 à 25 ans
. Matériel de transport	3 à 5 ans
. Mobilier, matériel de bureau informatique	1 à 8 ans
. Installations, agencements, aménagements divers	8 ans

## ● Règles et méthodes comptables

### Dépréciations d'immobilisations

Une provision pour dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur d'usage est inférieure à la valeur comptable.

### Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont comptabilisées à leur coût d'acquisition, celui-ci s'entendant par le montant des sommes versées.

Une dépréciation est constatée si leur valeur actuelle est inférieure à la valeur nette comptable.

### Créances - Dettes

Les créances et dettes figurent au bilan pour les montants de liquidité qui seront reçus ou versés lors de leur règlement.

Une provision pour dépréciation des créances est calculée sur la base de l'analyse du caractère recouvrable des créances effectuée à la date d'arrêtés des comptes.

### Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges sont déterminées en application du règlement ANC n°2014-03. De ce fait, seuls les risques identifiés et rendus probables par un événement en cours à la clôture sont provisionnés. La politique de la société en matière de provisions sur litiges et contentieux consiste à apprécier à la clôture de chaque exercice les risques financiers de chaque litige et les probabilités de réalisation qui lui sont associées.



~~ORIGINAL~~

Société Anonyme au capital de 228 000 €  
Siège social : 7 Impasse Marie-Blanche – 75018 Paris  
RCS PARIS B 415 280 627

**PROCES VERBAL**

**DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 20 SEPTEMBRE 2022**

L'an deux mille vingt-deux et le mardi vingt septembre à onze heures, les actionnaires se sont réunis au siège social, en assemblée générale sur convocation du Conseil d'Administration.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émarginée par tous les actionnaires présents en entrant en séance.

Monsieur Vincent Mareine, préside la séance en sa qualité de Président du Conseil d'Administration.

Monsieur Maxime BONIN, administrateur de la société VIALIFE, est appelé comme secrétaire de la séance.

Messieurs Philippe GUILLOUX et Philippe MAUDUY sont désignés scrutateurs.

Le Président constate, d'après la feuille de présence certifiée exacte par les membres du bureau, que les actionnaires présents possèdent les actions permettant à l'assemblée générale régulièrement constituée de valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- Les pièces justifiant de la convocation légale des actionnaires et du commissaire aux comptes ;
- La feuille de présence de l'Assemblée ;
- Les comptes annuels arrêtés au 31 mars 2022 ;
- Le rapport de gestion du Conseil d'Administration ;
- Les rapports des commissaires aux comptes ;
- Le projet de résolutions soumises au vote de l'assemblée ;
- Les statuts de la société Vialife.

MB  
B  
4

Le Président déclare que les comptes annuels et généralement tous les documents devant, d'après la législation sur les sociétés commerciales, être communiqués aux actionnaires, ont été adressés ou tenus à leur disposition au siège social.

Le Président rappelle ensuite que les actionnaires sont convoqués aux vues de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration, du rapport général du commissaire aux comptes sur la marche de la société et sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2022 ;
- Lecture du rapport du commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L.225-38 du Code de commerce ;
- Approbation desdits comptes et conventions ;
- Ratification de la décision du Conseil d'Administration du 22 juillet 2022 notamment en ce qui concerne l'affectation du résultat, la demande d'approbation desdits comptes et de l'ensemble des conventions réglementées.
- Quitus aux administrateurs ;
- Affectation du résultat ;
- Pouvoirs pour formalités ;
- Questions diverses.

Le Président donne lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration.

Puis il fait donner lecture des rapports du commissaire aux comptes.

Cette lecture terminée le Président ouvre la discussion.

Personne n'ayant de question, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour :

### **1. En assemblée Générales Ordinaires**

**Première résolution.** — L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration sur l'activité de la Société au cours de l'exercice social clos le 31 mars 2022 et sur les comptes dudit exercice et, après avoir entendu la lecture du rapport général du Commissaire aux comptes sur l'exécution de sa mission au cours de cet exercice, approuve les comptes de l'exercice social clos le 31 mars 2022 tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports. En conséquence, l'assemblée donne quitus aux membres du Conseil d'Administration de la gestion de la société VIALIFE.

**Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité**

**Deuxième résolution.** — L'assemblée générale décide, sur proposition du Conseil d'Administration, d'affecter le résultat déficitaire de 200 125 € pour l'exercice du 1er avril 2021 au 31 mars 2022, de la façon suivante :

Au titre de l'exercice clos au 31 mars 2022, les capitaux propres se répartissent de la manière suivante :

- Le compte « report à nouveau » présentera un solde créditeur de 100 045 € € (300 140 € - 200 125 €).
- Le compte « réserve légale » présente un solde créditeur de 22 800 €
- Capital : 228 000 €

**Le montant des capitaux propres se montera à 350 815 €**

**Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité**

*Troisième résolution.* — Après lecture du rapport spécial du Commissaire aux comptes, prévu à L.225-38 du code de commerce, l'Assemblée Générale approuve l'ensemble des conventions réglementées qui y sont mentionnées.

**Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité**

*Quatrième résolution.* — Les actionnaires donnent quitus aux administrateurs de la gestion de la société VIALIFE.

**Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité**

*Cinquième résolution.* — L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente assemblée pour accomplir toutes formalités qui seront nécessaires.

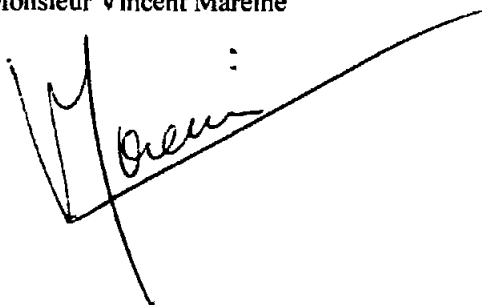
**Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.**

Plus rien étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et le membre du bureau.

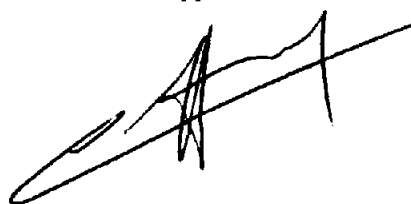
Le Président

Monsieur Vincent Mareine



Le Scrutateur

Monsieur Philippe GUILLOUX



Le secrétaire

Monsieur Maxime BONIN



B 4  
12